RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

# NOTES D'IÉNA

335
NUMÉRO
Vendredi 17 avril 2009

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

# *L'ÉDUCATION CIVIQUE À L'ÉCOLE*

**RAPPORTEUR :**
**ALAIN-GÉRARD SLAMA**
AU NOM DE LA SECTION
DES AFFAIRES SOCIALES
PRÉSIDÉE PAR HUBERT BRIN

**Assemblée plénière des 21 et 22 avril 2009**

Depuis quelques années, la dégradation des comportements scolaires des élèves inquiète les familles et décourage les enseignants.

Cette dégradation ne peut plus être justifiée par la seule insuffisance des moyens et la surcharge des classes.

Dans ce contexte, le Conseil économique, social et environnemental propose trois orientations fondamentales pour promouvoir l'enseignement de l'éducation civique à l'école.

Asseoir les bases de l'éducation civique dès la maternelle et les premières années de l'enseignement primaire. L'éducation civique est en effet un des moyens les plus efficaces de structurer l'apprentissage des règles de la vie en commun et de la citoyenneté et ce dès le début de la scolarisation.

Promouvoir un socle commun de valeurs, issues du modèle républicain et les adapter aux évolutions liées à la modernité et aux acquis des expériences étrangères.

Faire de l'enseignement de l'éducation civique un enseignement transversal, ancré dans la vie quotidienne des élèves, au sein d'une école ouverte à la société civile dans le respect des exigences de la laïcité.

**Avertissement** : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 21 et 22 avril 2009.

■ Publication-Communication : 01 44 43 64 58
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

Le Conseil économique, social et environnemental a choisi de centrer son avis sur l'apprentissage précoce des valeurs et des règles de la vie en commun.

- **Pourquoi l'éducation ?**

Le terme éducation civique est préféré à celui d'instruction civique qui signifiait que l'école se bornait à transmettre des savoirs. Choisir le terme d'éducation indique que l'école ne peut plus ignorer le désarroi moral des familles devant les retombées des changements politiques, économiques, sociaux et technologiques sur les comportements des nouvelles générations. La banalisation du relativisme est une des nuisances idéologiques les plus répandues par la mondialisation. Le relativisme rejette les valeurs universelles et induit la conviction que le propre de la démocratie est de considérer que tout se vaut. Pour lutter contre cette forme de nihilisme, l'éducation civique ne peut s'en tenir à dresser le catalogue des règles utilitaires du vivre ensemble mais doit se fonder sur l'apprentissage de valeurs communes.

- **Pourquoi l'école ?**

Elle est le lieu de la formation de futurs citoyens libres et responsables et elle doit veiller à n'être ni le reflet ni l'antichambre de la société politique. L'appropriation précoce du langage est indissociable de l'éducation civique dans la mesure où l'incapacité de communiquer est un des facteurs qui engendrent la violence. La confiance en soi et dans les autres est proportionnelle à la maîtrise de l'outil de communication et de la réflexion qu'est la langue. La maîtrise de la langue est également un facteur qui permet de réduire la violence à l'école, même si celle-ci est aussi engendrée par l'échec scolaire et l'absence de visibilité des débouchés.

Trois orientations ont été privilégiées.

## I - Une éducation civique dès la maternelle

L'apprentissage des premiers rudiments du civisme doit s'opérer dès la maternelle, en même temps que les premières appropriations de la langue. L'éducation civique est, en effet, au début de la scolarisation, un des moyens les plus efficaces de structurer l'apprentissage des règles de la vie en commun et de la citoyenneté. L'enseignement des principes du droit et de son histoire permet de montrer comment la société intègre en les transformant en règles ce qu'elle considère comme des exigences morales. Pour que les élèves comprennent que les choix de la vie en société n'obéissent pas seulement à des considérations utilitaires, il faut leur expliquer le plus tôt possible que, par delà les convictions philosophiques et religieuses, ce qui fonde leur humanité est d'être dotés d'une conscience.

## II - Prendre appui sur le socle du modèle républicain

Le socle républicain repose sur la trilogie « liberté-égalité-fraternité », sur l'affirmation des droits de l'homme et sur le principe de laïcité. Le modèle républicain est cohérent et enraciné dans la conscience nationale. Il accorde la primauté à la liberté de conscience individuelle et à la tolérance. Cependant, ce modèle est mis à mal par l'impact de la mondialisation. L'État est ébranlé dans sa souveraineté, dans les institutions et dans les moyens économiques et juridiques qui lui ont permis de garantir la sécurité et la cohésion sociales. Ce contexte influe sur l'acceptation des devoirs de la solidarité, sur la participation à la citoyenneté, sur l'accroissement des demandes de sécurité par rapport à l'exercice des responsabilités, sur la préférence pour les solidarités communautaires, d'ordre ethnique, identitaire ou religieux aux dépens des solidarités institutionnelles.

L'éducation civique doit rappeler que chaque individu a des droits et des devoirs, qu'il n'y a pas de liberté sans participation civique et respect de la loi, que la responsabilité est, comme la sécurité, une condition de la liberté et que l'intérêt particulier ne doit pas prévaloir sur l'intérêt général.

L'éducation civique doit également prendre en compte les problèmes structurels qui se posent à l'école : lutter contre les inégalités, réduire les comportements de violence et d'addiction et dominer les effets des médias.

## III - Développer une pédagogie ancrée sur la vie

Les principes et les valeurs du modèle républicain doivent être ancrés sur la raison et les pratiques sociales des élèves. La pédagogie de l'éducation civique doit être transversale. Il convient de susciter chez les élèves leur curiosité et leur capacité de recours à la raison en leur proposant une grille de lecture des expériences concrètes, des événements historiques et des grandes œuvres du patrimoine.

Il s'agit également de promouvoir la participation active des élèves à des projets qui permettent d'éprouver leur capacité à mobiliser leurs connaissances et d'ouvrir l'école aux représentants professionnels et associatifs dans le cadre du projet éducatif et dans le respect des principes de laïcité et de neutralité scolaire. L'élection des délégués élèves doit être l'occasion de participer à la construction du savoir et de la règle.

Il s'agit aussi d'assurer l'organisation de rituels qui permet de contrôler les rites d'initiation et d'assurer la continuité entre les phases de la scolarité.

L'enseignement des valeurs du socle républicain peut être orienté dès la maternelle par l'apprentissage des comportements de la vie en commun. L'apprentissage de l'égalité doit veiller à respecter le principe du droit égal pour tous, tout en respectant la diversité des élèves. L'apprentissage de la fraternité doit démontrer que la solidarité est une des conditions du vivre ensemble. L'apprentissage de la notion de la responsabilité demande à l'enseignant de doser la sanction et la prévention, en sachant que chez les enfants, la sanction est un des modes d'intériorisation d'une conduite responsable. L'enseignement du respect d'autrui est l'occasion de faire réfléchir les élèves à la notion de réciprocité des rapports entre les droits et les devoirs tout en insistant sur l'existence de droits fondamentaux attachés à toute personne qui ne sont pas forcément des contreparties de devoirs. La laïcité doit se découvrir à travers le souci marqué par l'enseignant de ne faire aucune différence entre les enfants.

Le Conseil économique, social et environnemental propose donc de mettre l'accent sur trois orientations fondamentales pour promouvoir l'enseignement de l'éducation civique tout au long du cursus scolaire.

- **Enseigner l'éducation civique dés la maternelle :**
  - en éveillant le sens moral des élèves et en transmettant des valeurs ;
  - en commençant cette éducation en même temps que l'appropriation du langage.
- **Prendre appui sur le socle du modèle républicain :**
  - en consolidant ses principes ;
  - en corrigeant ses faiblesses.
- **Développer une pédagogie ancrée sur la vie :**
  - en mettant en œuvre une pédagogie transversale ;
  - en entraînant les élèves à l'action et en valorisant leur expérience ;
  - en favorisant une école ouverte à la société civile en fonction des besoins du projet éducatif.

**Alain-Gérard Slama**

Née le 25 février 1942
à Tunis (Tunisie)

**Mandats**

- Membre du CESE, groupe des personnalités qualifiées ;
- Membre de la section des affaires sociales.

**Situation professionnelle**

- Éditorialiste au Figaro ;
- Chroniqueur au Figaro magazine et à France Culture.

**Autres fonctions**

- Membre du Comité consultatif national d'éthique ;
- Membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme ;
- Président de la fondation de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.

**Formation**

- Agrégé de l'Université ;
- Diplômé de l'Institut d'Études politiques de Paris.

**Activités professionnelles antérieures**

- Professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris.